

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:
MMA 405 COLLE METHACRYLATE 2 COMPOSANTS

UFI: 1T10-V0EH-D00P-1C3S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Activateur pour colle à 2 composants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: ADHEKO SAS

Rue/B.P.: ZA Chatanay Nord

Parc Grinniaco

Place, Lieu: 38540 Grenay

France

E-mail: contact@adheko.com

Téléphone: +33 (0)4 74 09 82 35

Télécopie: +33 (0)4 74 60 81 17

Service responsable de l'information:

Service Technique / E-mail: contact@adheko.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA / INRS:

Téléphone: +33 (0)1 45 42 59 59 (en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Self-react. F; H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 2 de 10

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P411	Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/77 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Contient bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane et peroxyde de dibenzoyl.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange composé comme ci-dessous:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 216-823-5 CAS 1675-54-3	bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	65 - 90 %
REACH 01-2119511472-50-xxxx N°CE 202-327-6 CAS 94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B; H241. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. Aquatic Chronic 1: M = 10.	10 - 15 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 3 de 10

En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. N'employer ni solvants, ni diluants. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, sable, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Porter un équipement de protection approprié. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger du gel. Protéger de l'humidité. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

A stocker en position debout. Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/77 °F. Protéger de toute contamination.

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants puissants.

Conserver à l'écart des Alcools, agents réducteurs et amines.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	France: VME	5 mg/m ³

DNEL/DMEL:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 61,7 mg/m³

Indication sur peroxyde de dibenzoyl:

DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 1.166 mg/kg bw/d

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 494 mg/m³

DNEL long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 200 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur peroxyde de dibenzoyl:

PNEC eau (eau douce): 0,02 µg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,002 µg/L

PNEC sédiment (eau douce): 0,013 mg/kg dw

PNEC sédiment (eau de mer): 0,001 mg/kg dw

PNEC terre: 0,003 mg/kg dw

PNEC station d'épuration: 0,35 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 5 de 10

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre combiné P 1-3 conforme EN 14387 La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile Épaisseur du revêtement: 0,35 mm Période de latence: > 480 min Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022. conforme
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: pâteux noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	> 100 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 300 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	252 °C (estimé)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	$\geq 2,918 \log P(o/w)$ (bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable. $3,2 \log P(o/w)$ (Peroxyde de dibenzoyl) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,168 g/cm ³
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 6 de 10

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants puissants. Conserver à l'écart des Alcools, agents réducteurs et amines.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (estimé): ATE > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (estimé): ATE > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (estimé): ATE > 20 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 7 de 10

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane:

DL50 rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg

DL50 rat, dermique: > 5.000 mg/kg

Indication sur peroxyde de dibenzoyl:

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg (OCDE 401)

CL50 rat, par inhalation (poussières): 24,3 mg/L/4h (OCDE 403)

Symptômes

Irritation des voix respiratoires. Les troubles respiratoires préexistants ainsi que les problèmes dermatologiques, y compris, les dermatites, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, pourraient être aggravées par l'exposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

$\geq 2,918 \log P(o/w)$ (bis[4-(2,3-Époxypropoxy)phényl]propane)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

$3,2 \log P(o/w)$ (Peroxyde de dibenzoyl)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

* = Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 8 de 10

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN:

ONU 3082,
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Peroxyde de dibenzoyle)

IMDG, IATA-DGR:

UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Dibenzoyl peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:

Classe 9, Code: M6

IMDG:

Class 9, Subrisk -

IATA-DGR:

Class 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

OUI

Polluant marin - ADN:

OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:

ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082

Étiquette de danger:

9

Dispositions particulières:

274 335 375 601

Quantités limitées:

5 L

EQ:

E1

Conditionnement - Instructions:

P001 IBC03 LP01 R001

Conditionnement - Dispositions particulières:

PP1

Règlementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions:

T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1 TP29

Codification réservoirs:

LGBV

Code de restriction en tunnel:

-

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:

9

Dispositions particulières:

274 335 375 601

Quantités limitées:

5 L

EQ:

E1

Transport autorisé:

T

Équipement nécessaire:

PP



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 9 de 10

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-F
Dispositions particulières:	274 335 969
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T4
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP2, TP29
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Miscellaneous & Environmentally hazardous
Code de quantité exceptée:	E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Dispositions particulières:	A97 A158 A197 A215
Emergency Response Guide-Code (ERG):	9L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement:	Attention	
Mentions de danger:	H317 EUH205	Peut provoquer une allergie cutanée. Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence:	P102 P261 P280 P333+P313 P362+P364 P501	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P6b, Quantity threshold 50 000 kg / 200 000 kg

Dangers pour l'environnement: Code E1, Quantity threshold 100 000 kg / 200 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

COLLE METHACRYLATE MMA 405 B

Numéro de matière MMA 405 COMPOSANT B

Mise à jour: 23/6/2023

Version: 1.0

Remplace la version: 0.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/6/2023

Page: 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H241 = Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 = Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Créée: 23/6/2023

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Irrit.: Irritation des yeux

facteur M: Facteur de multiplication

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONU: Organisation des Nations unies

Org. Perox.: Peroxyde organique

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Self-react.: Matières et mélanges auto-réactifs

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.